

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
(circulation alternée)

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-SUR-DOUX
45 IMPASSE DE L'EGLISE
07520 SAINT-PIERRE-SUR-DOUX

Le Maire de la commune de : SAINT-PIERRE-SUR-DOUX

VU :

- Le Code de la Route,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :
qu'en raison du déroulement des travaux de GC neuf pour déploiement optique sur la D532 - Route de Saint Bonnet effectués par l'entreprise COLAS France - Le Pouzin, il y a lieu de restreindre la circulation à une voie à l'aide d'un alternat par feux tricolores à cycle fixe sur cette voie pour une durée des travaux du 22/04/24 au 21/05/24 ;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : A compter du 22/04/2024 et pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée sur D532 - Route de Saint Bonnet dans la zone des travaux.

L'alternance de la circulation sera réglée par les ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Application du présent arrêté sera adressée à :

M. Le Maire de la commune

M. Le Commandant du groupement de gendarmerie de SAINT PIERRE SUR DOUX

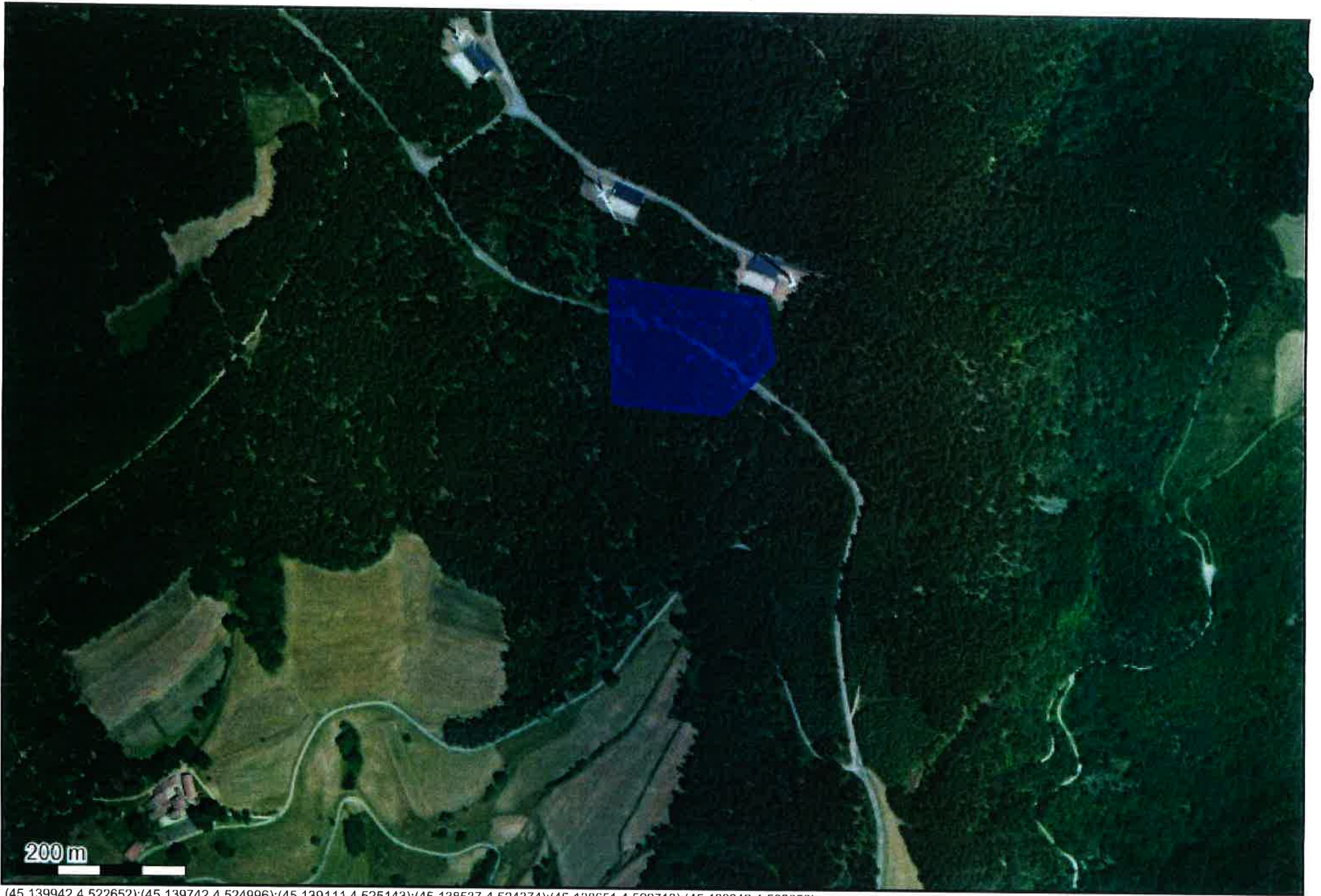
M. Le Directeur de l'entreprise chargé des travaux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à : SAINT-PIERRE-SUR-DOUX

Le : 05/04/2024

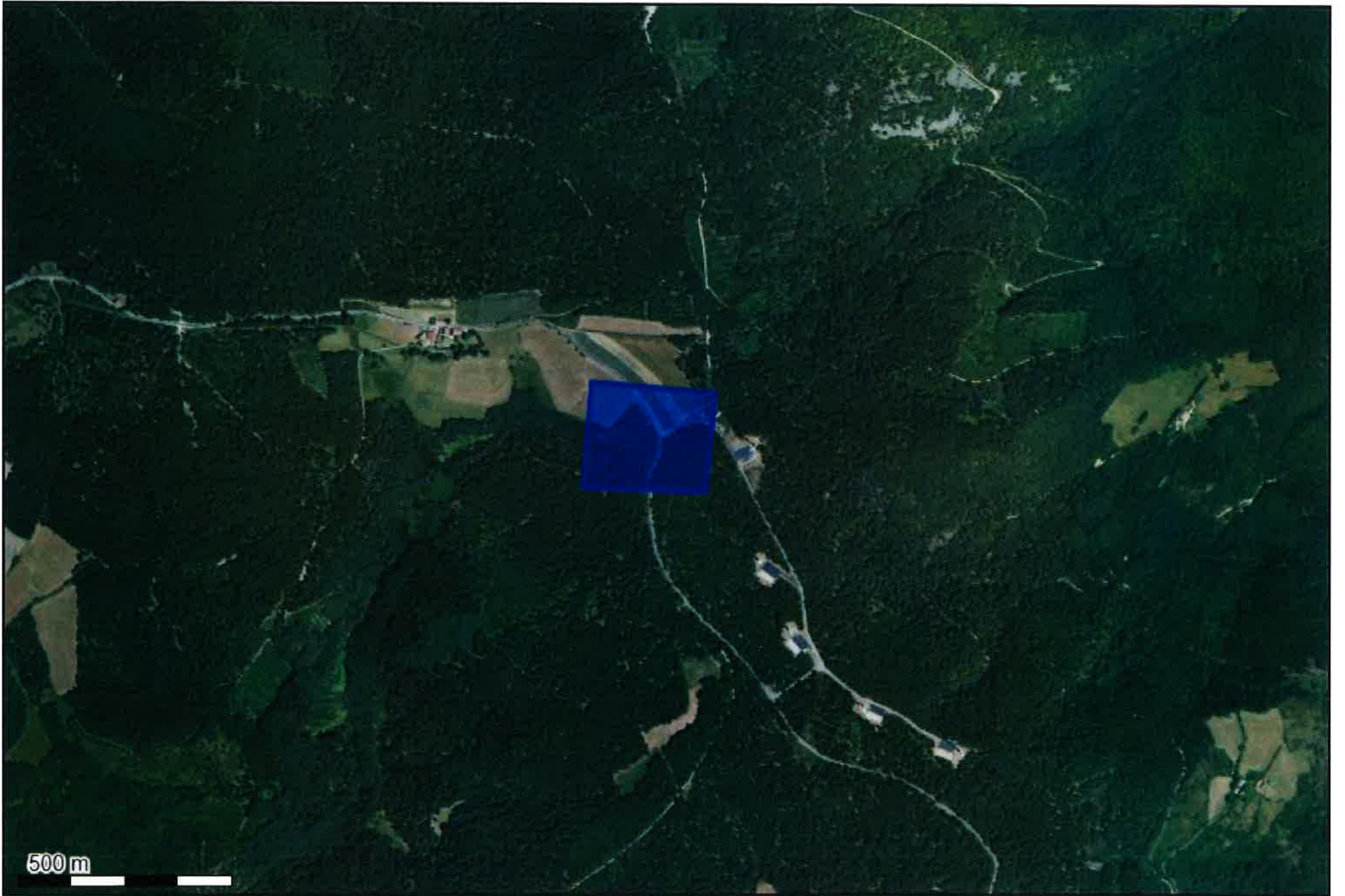




(45.139942 4.522652);(45.139742 4.524996);(45.139111 4.525143);(45.138537 4.524374);(45.138651 4.522713);(45.139942 4.522652);



(45.149240 4.508498);(45.149306 4.511019);(45.148512 4.511099);(45.148239 4.510577);(45.148334 4.508598);(45.149240 4.508498);



(45.147665 4.514407);(45.147445 4.518098);(45.145385 4.517790);(45.145468 4.514156);(45.147665 4.514407);